

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 18 avril 2011

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 8 avril 2011 s'est réuni le 18 avril 2011 à 18h00 dans la salle polyvalente de Bizeneuille, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé remplacé par Jocelyne BIZEBARRE à partir de la question n°3
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE, excusée remplacée par Marie-Claude RESSOT Ghislaine MANOURY, excusée
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Marie-Hélène RORET est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Monsieur Jean-Louis GABY présente Jean-Marie GILLE, nouveau délégué communautaire représentant la commune de Saint-Angel, qui remplace Michel Petit.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2011.

**1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :**

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

**2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2010 – ADOPTION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2010 au 31/12/2010, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2010, d'affecter les résultats 2010 comme prévu précédemment, et donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

**4) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011 :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget Primitif principal pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 712 840,00 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 985 536,00 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 87 658,00 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 803 594,00 Euros et d'adopter le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier », opération assujettie à la T.V.A. pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 803 740,00 Euros.

Un débat a eu lieu notamment sur le crédit d'un montant de 20 000 € inscrit au budget pour l'acquisition de matériel divers destiné à être mis à la disposition des communes.

Il est rappelé qu'une réunion a eu lieu avec les techniciens représentants chacune des communes afin de déterminer le type de matériel à acquérir. L'idée de départ qui était l'acquisition d'un broyeur a été abandonnée compte tenu de la faible utilisation de ce matériel. Il a été proposé à la place l'achat de coffrets forains et de câblage.

Monsieur le Président propose que les crédits restants après cette acquisition soient partagés entre chaque commune pour louer le matériel dont elles ont besoin. Il propose d'essayer cette formule un ou deux ans afin de faire ressortir le matériel à acquérir par la suite.

Jean-Claude De Pin précise qu'il est préférable de louer le broyeur plutôt que de l'acheter, le choix du principe de location va ainsi pouvoir s'étendre à d'autres matériels. De plus, dans le cadre de la location, il n'y a pas besoin de lieu de stockage. Chaque commune pourrait bénéficier d'un droit de tirage de 1 000 € par exemple, le reste serait réparti en dotations exceptionnelles.

Georges Conchon trouve que c'est une formule à essayer une année.

Claude Riboulet est d'accord sur le principe de mutualisation. Le problème c'est qu'en louant on glisse vers une dépense de fonctionnement. Plusieurs questions vont se poser : comment va-t-on faire si l'enveloppe n'est pas utilisée ? On reporte ou pas ? Cette formule semble compliquée à gérer selon lui.

Jean-Claude De Pin ajoute que certaines communes ont néanmoins un besoin et ont besoin d'un coup de pouce.

Le Président rajoute que les besoins sont différents et que la formule de location est envisagée dans un premier temps puis un achat par la suite.

Le problème de l'acquisition c'est l'entretien du matériel, voir les réparations, et cette formule nécessiterait certainement l'embauche d'un technicien.

Monsieur le Président donne des explications sur l'écart de recettes fiscales entre le DOB et le Budget :

Le D.O.B avait été réalisé sur un montant de recettes fiscales estimé égal au montant 2010 avant réforme.

Les montants de DCRTP et de FNGIR sont des recettes figées qui ont été calculées par rapport aux montants 2010 si la réforme s'était appliquée en 2010 pour les collectivités.

Dans cette hypothèse, le montant de CVAE aurait été de 208 664 euros en 2010. En 2011, son montant estimé n'est que de 112 998 euros. D'où une perte de recettes d'environ 95 000 euros pour la Communauté de Communes entre le DOB et le Budget Primitif.

Le montant définitif de CVAE ne sera connu qu'en septembre 2011 après déclaration des entreprises.

Concernant la DGF, le montant inscrit au niveau du DOB était de 100 000 €, le montant notifié est de 127 588 €, d'où une recette supplémentaire de 27 588 €.

Au global, environ 68 000 € d'emprunt supplémentaire ont été inscrits pour équilibrer le budget (diminution de l'autofinancement). Il en résulte un montant d'emprunt global d'environ 115 000 €.

## **5) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux additionnels de la manière suivante :

▪ Taux additionnel de taxe d'habitation :	2,12%
▪ Taux additionnel de taxe foncière bâti :	1,53%
▪ Taux additionnel de taxe foncière non bâti :	3,23%
▪ Taux CFE hors zone :	2,42%
▪ Taux CFE en zone:	22,64%

## **6) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 471 221,00 €, et de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés.

Michel Givernaud précise que l'augmentation du budget global du Sictom est d'environ 1,70% par rapport à l'année précédente et que le plus gros poste reste le carburant. Des économies ont néanmoins été réalisées en diminuant le nombre de tournées.

## **7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste de Technicien Supérieur à temps complet, de nommer l'agent sur ce poste et de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2ème Classe, à compter du 1er mai 2011.

Il est précisé qu'un seul agent sera technicien supérieur.

Monsieur le Président précise les missions exercées par Gwenaëlle Jusserandot, lauréate du concours de technicien supérieur :

### **Réflexion et mise en place de la politique de l'habitat et de l'aménagement de l'espace**

#### **➤ Amélioration de l'habitat**

- montage et suivi des dossiers de demande de subvention auprès de l'ANAH, du Conseil Général et de la Communauté de Communes elle-même
- accueil du public : écoute, accompagnement des propriétaires souhaitant effectuer des travaux
- gestion du budget des subventions de la Communauté de Communes
- élaboration du bilan annuel des aides à l'habitat
- suivi de la Commission Urbanisme/Logement/Environnement
- relations avec les différents partenaires : ANAH, Conseil Général, ADIL, Espace Info Energie ,..
- suivi de « l'Etude prospective de l'habitat » menée par le cabinet d'études Ville et Habitat : organisation des comités techniques et de pilotage, organisation des rencontres avec les élus et des visites sur le terrain, recueil des différents documents et études existants nécessaires au travail du cabinet d'études

#### **➤ Accessibilité**

- mise en place et suivi de la commission intercommunale d'accessibilité
- élaboration du rapport annuel de mise en accessibilité

- Aménagement du territoire
  - Suivi du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Accueil et accompagnement des nouvelles populations
  - mise en place de la Démarche Qualité, en vue d'une certification AFNOR : au niveau d'un territoire, il s'agit de la garantie pour un porteur de projet d'avoir les réponses à ses besoins et à ses attentes, en vu de son installation
  - informer et former l'ensemble du personnel sur cette démarche, sur l'ensemble de la procédure à suivre
  - recueil des différents documents propres à l'accueil et au suivi des porteurs de projets
  - relations avec les différents partenaires : CCI, CMA, pôle emploi, Conseil Général
  - élaboration bilan annuel
  - organisation des audits internes et externes
- Charte Architecturale et Paysagère – Charte Chromatique
  - mise en place des actions de la Charte Architecturale et Paysagère
  - suite à l'élaboration de la Charte Chromatique, montage et suivi des dossiers de demande de subvention façades, gestion du budget
  - suivi des ateliers du paysage au niveau du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (valoriser le territoire à travers le paysage, bonne intégration du bâti récent et ancien,...) : suivi de la mise en place du partenariat avec le Lycée Agricole de Durdar Larequille pour la mise à disposition de plants pour les agriculteurs dans le cadre de la préservation du bocage
- Fonds de concours
  - Montage et suivi des dossiers jusqu'au paiement

#### **MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

- Hôtel d'entreprises
  - état des lieux et gestion des locataires
- Communication
  - gestion et mise à jour du site internet
  - gestion du 3cn.com : recueil articles, relation avec concepteur du bulletin devis, mise en page), avec La Poste (devis, contrat distribution)
  - gestion du 4 d'infos (avec Patricia) : article(s), relation avec concepteur (devis, mise en page)
  - suivi commission Communication
- Union des Commerçants et Artisans
  - mise en place des différentes animations : conception affiches, relation auprès des différents partenaires (commerçants, prestataires extérieurs, financeurs)
  - gestion du budget
  - élaboration des dossiers de subvention
- Divers
  - Relation avec les associations : élaboration de l'affiche mensuelle des manifestations, du livret trimestriel, mise à jour sur le site

#### **8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – INDEMNITES CONCERNANT LA FILIERE TECHNIQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer la Prime de Service et de Rendement et l'Indemnité Spécifique de Service.

**9) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER – AVENANT N 1:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification par avenant du Contrat de Territoire Allier et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Général de l'Allier sur le projet d'avenant dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**10) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CHEMINS DE RANDONNÉES– CONVENTION « SUIVI DE BALISAGE » :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de suivi de balisage avec le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier jointe en annexe, et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**11) ADMINISTRATION GENERALE – ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT:**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la mise en place d'une redevance d'assainissement sur la ZA de la Croix de Fragne à compter du 1er janvier 2012, d'approuver les montants de la redevance d'assainissement, et d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**12) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE – VENTE D'UN TERRAIN :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la vente d'un terrain d'environ 2 407 m<sup>2</sup> à la SCI dont Monsieur Frédéric CORNELIO serait associé pour y installer son activité vétérinaire. La vente s'effectuerait au prix de 5,34 € H.T. /m<sup>2</sup>. Ce prix étant conforme à l'estimation du service des domaines.

**13) ADMINISTRATION GENERALE – ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – CONVENTION DE FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de facturation de la redevance d'assainissement avec le SIVOM de la Région Minière et d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier. La rémunération du SIVOM pour la 1ère année d'application de la convention est de 109,00 € HT.

**14) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - CHEMINS DE RANDONNEE – CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE NERIS-LES-BAINS POUR LA VENTE DE GUIDES DE RANDONNEE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Office de Tourisme et d'Animation de Nérès-les-Bains et la Communauté de Communes concernant la vente et la promotion des guides de randonnées édités par la Communauté de Communes.

**15) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE – CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT (CLE) :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'instituer une aide spécifique complémentaire à l'ASE d'un montant forfaitaire de 200 € par dossier et d'autoriser le Président à négocier et signer un protocole territorial d'engagement contre la précarité énergétique qui constituera la déclinaison au territoire communautaire du contrat local d'engagement signé le 8 mars 2011 au plan départemental.

Jean-Pierre Bougerolle présente ce nouveau dispositif et insiste sur l'effet levier de cet accord. Avec cet engagement, l'aide passe de 1 100 € à 2 100 € pour les bénéficiaires.

**16) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le dispositif de subventions de la Communauté de Communes de Commentry/Nérès-les-Bains, dans le cadre des travaux d'amélioration de l'habitat.

**17) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la Communauté de Communes pour le remboursement de la somme 88 000,00 euros, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 110 000 euros, souscrit par l'OPAC de COMMENTRY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI BBC « Prêt Locatif Aidé d'Intégration Bâtiment Basse Consommation » (double révisabilité limitée) est destiné à financer les travaux de construction de 1 pavillon à COMMENTRY – 10, rue Pierre Curie.

**18) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNTS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la Communauté de Communes pour le remboursement des sommes de 192 356,00 euros pour le prêt PLUS BBC – 3 pavillons, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 240 445,00 euros et

213 440,00 euros pour le prêt PLAI BBC – 3 pavillons, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 266 800,00 euros souscrits par l'OPAC de COMMENTRY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts PLUS BBC « Prêt Locatif à Usage Social Bâtiment Basse consommation » et PLAI BBC « Prêt Locatif Aidé d'Intégration Bâtiment Basse consommation » (double révisabilité limitée) sont destinés à financer les travaux de construction de 6 pavillons à DURDAT-LAREQUILLE « Le Bourg ».

**19) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNTS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie de la Communauté de Communes pour le remboursement des sommes de 376 000,00 euros pour le prêt PLUS – 5 pavillons, représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 470 000,00 euros et 75 200,00 euros pour le prêt PLAI – 1 pavillon représentant 80 % d'un emprunt d'un montant de 94 000,00 euros, souscrits par l'OPAC de COMMENTRY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » et PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (double révisabilité limitée) sont destinés à financer les travaux de construction de 6 pavillons à CHAMBLET « Clos de la Lavandière ».

**20) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – MODALITES D'APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS POUR AIDER LES COMMUNES A APPORTER DES TERRAINS OU BATIMENTS AUX BAILLEURS SOCIAUX :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un « fonds de concours pour aider les communes à apporter des terrains ou des bâtiments aux bailleurs sociaux » d'un montant égal à 4 400 € par logement social. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif, à l'article 204141.

**21) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – MODALITES D'APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER A LA CREATION ET L'EQUIPEMENT DE TERRAINS MULTISPORTS ET D'AIRES COLLECTIVES DE JEUX**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un « fonds de concours pour contribuer à la création et l'équipement de terrains multisports et d'aires collectives de jeux » d'un montant égal à 20% du montant HT des travaux, l'aide étant plafonnée à 10 000 € par an et par commune. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif, à l'article 204141.



**22) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE – MODALITES D'APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER A L'ENTRETIEN, LA RESTAURATION, LA SECURISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un « fonds de concours pour contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur du petit patrimoine rural non protégé » d'un montant égal à 50% du montant HT des travaux, l'aide étant plafonnée à 2 000€ par an et par commune. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif, à l'article 657341.

**23) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE – MODALITES D'APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER A L'ENTRETIEN, LA RESTAURATION, LA SECURISATION ET LA MISE EN VALEUR DES EDIFICES CULTUELS**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un « fonds de concours pour contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur des édifices culturels » d'un montant égal à 10% du montant HT des travaux, l'aide étant plafonnée à 10 000 € par an et par commune. Les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif, à l'article 204141.

**24) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du service de portage des repas à domicile qui prévoient d'ajouter une mesure d'urgence au règlement intérieur du service.

**25) ENFANCE / JEUNESSE – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION ATELIER BABY GYM :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui prévoit les modalités de partenariat entre la Communauté de Commune de Comentry – Nérès-les-Bains et l'association ASENERGYM dans le cadre de la réalisation de prestations au RAM. Le montant total pour 2011 s'élève à 147 € TTC (soit 7 séances à 21 €).

**26) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – CONVENTION INTERVENTION DE GESTES DANSES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention avec la Compagnie « Fleurs de Peau » représentée par sa Présidente Madame CABELLO qui s'engage à assurer les interventions sur les gestes dansés. Les interventions, 3 séances d'activités en matinée avec les enfants et 3 séances de formation en soirée avec le personnel du multi accueil, auront lieu de septembre à décembre 2011. Le montant total de la prestation s'élève à 960 € TTC.

Michel Champomier trouve la prestation un peu coûteuse.

Il est précisé que cette action est subventionnée à 40 % grâce au programme LEADER.

**27) ENFANCE / JEUNESSE – MULTI – ACCUEIL «3 POMMES» – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur du centre Multi Accueil. Ces modifications concernent l'augmentation du nombre de personnes encadrant les enfants (arrivée d'un CAP petite enfance pour compenser les 80 %), le fonctionnement du multi accueil afin qu'il soit en conformité avec le nouveau décret du 7 juin 2010 qui régit les établissements et services d'accueil, l'optimisation du taux de remplissage de la structure.

**28) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le projet pédagogique qui est proposé pour l'année 2011 sur le thème du développement de l'imaginaire du petit enfant et son plan de financement, et d'autoriser le Président à demander l'aide LEADER et d'effectuer toutes les demandes qui s'y rapportent.

**29) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION DE DEPOT DE LIVRES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de dépôt de livres entre le Conseil Général et la communauté de communes qui bénéficie des prestations de la Médiathèque départementale. La médiathèque Mots-passant bénéficie depuis son ouverture (1er octobre 2008) d'un dépôt de livres, de formations pour le personnel de la médiathèque, d'une aide et de conseils techniques

**30) TRAVAUX - ROND-POINT AU CARREFOUR DE LA RD 37 ET DE LA RUE DE LA FOLIE - MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux désignés, de demander la réalisation de ces travaux au SDE, de prendre acte de la participation intercommunale au financement des dépenses à hauteur de 15 799,00 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au SDE, imputée sur le compte 6554 « contributions aux

organismes de regroupement ». Ces travaux sont réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du rond-point au carrefour de la RD 37 (en cours de déclassement) et de la rue de la Folie. La Communauté de Communes a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour la modification de l'éclairage public.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président annonce qu'une réponse ferme et définitive de Carrefour Property est attendue en mai 2011. Il présente également suite à une réunion de la CDIC le projet de restructuration des communautés de communes au niveau du Département de l'Allier.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.